

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/2/7
DOSSIER N°7615**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SECTEUR CULTUREL -
CENTRE CULTUREL YVES FURET ET LA GUERETOISE DE
SPECTACLE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SECTEUR CULTUREL -
CENTRE CULTUREL YVES FURET ET LA GUERETOISE DE SPECTACLE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales, définissant que les compétences en*

matière de culture sont partagées entre les communes, les Départements, les Régions et les communes à statut particulier ;
 VU le budget de l'exercice ;
 VU le rapport CP2026-10/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions départementales d'un montant total de **40 000 €**, détaillées dans le tableau ci après :

Bénéficiaire	Objet	Décision
Ville de Guéret – Programmation de La Guérétoise de spectacle	Soutien au fonctionnement	20 000 €
Adopté : 27 pour – 0 contre - 0 abstention(s)		
Communauté de communes du Pays Sostranien – Programmation du Centre Culturel Yves Furet	Soutien au fonctionnement	20 000 €
Ne prennent pas part au vote : M. Patrice FILLoux, Mme Marie-France GALBRUN, Elus Membres Communauté de communes du Pays Sostranien Se sont abstenus : M. Philippe BAYOL, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Lucette CHENIER, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Thierry BOURGUIGNON), M. Thierry BOURGUIGNON Adopté : 17 pour – 0 contre - 8 abstention(s)		

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le chapitre 65, articles 657348 et 657358 fonction 311 du budget départemental.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

